Mouvement Européen France

Fiche pédagogique

Le Brexit et Erasmus+

Le Royaume-Uni participait au programme Erasmus depuis 1987 et a longtemps fait figure de destination privilégiée pour les étudiant·es européen·nes. Le Brexit pourrait néanmoins dissuader de nombreux·ses jeunes de venir étudier au Royaume-Uni, les conditions d'entrée sur le territoire britannique ayant évolué et les frais de scolarité étant particulièrement élevés dans certaines universités outre-Manche.

Le Récap'

En janvier 2020, le Premier ministre britannique Boris Johnson avait assuré devant la Chambre des communes que la participation du pays au programme Erasmus n'était « pas en danger ». Pourtant, l'accord du 24 décembre 2020 prévoit bien l'abandon d'Erasmus au Royaume-Uni. Selon Boris Johnson, Erasmus coûtait « extrêmement cher » car le pays accueillait plus d'étudiant·es européen·nes (35 000 par an environ) qu'il n'envoyait de jeunes Britanniques (17 000) sur le Vieux continent. Il convient cependant de rappeler que les jeunes qui s'installent dans un pays étranger consomment et contribuent à la vie économique.

En outre, l'influence des établissements britanniques risque de pâtir de l'arrêt de la mobilité des personnels enseignants et administratifs, et surtout de leur éloignement progressif des divers consortiums, coalitions et groupements d'universités européennes qui se constituent de plus en plus nombreux pour bénéficier des financements de recherche européens.

Étudier au Royaume-Uni

Depuis le 1er janvier 2021, les Français·es qui veulent étudier au Royaume-Uni pour une période supérieure à 6 mois doivent demander un visa. Pour l'obtenir, ils et elles doivent être accepté·es dans un établissement d'enseignement supérieur britannique, parler, lire, écrire et comprendre l'anglais, et être capables de financer leur séjour d'études au Royaume-Uni.

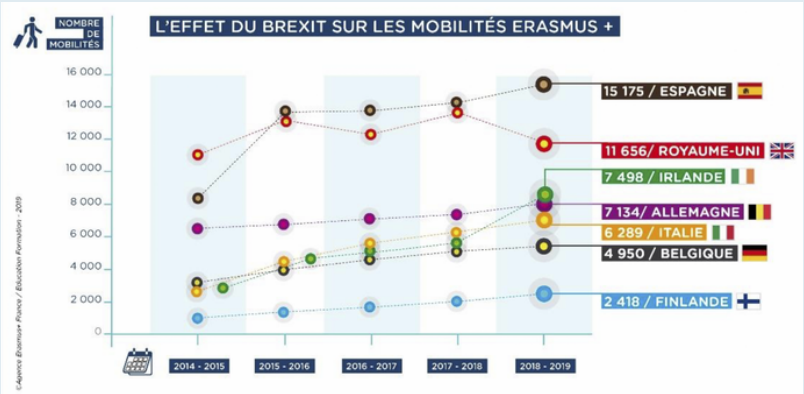

Turing scheme

Disposant d'un budget de plus de 120 millions d'€, le programme Alan Turing a remplacé Erasmus le 12 mars 2021. Le nouveau programme ne couvre cependant ni les frais de scolarité, ni les frais de voyage. La prise en charge des frais de subsistance baisse quant à elle nettement : 570€ aujourd'hui contre 736€ avec Erasmus. Enfin, les 150 000 étudiant·es européen·nes qui chaque année viennent étudier dans les universités britanniques ne peuvent pas bénéficier de ce programme.

Avril 2021 © Mouvement Européen - France